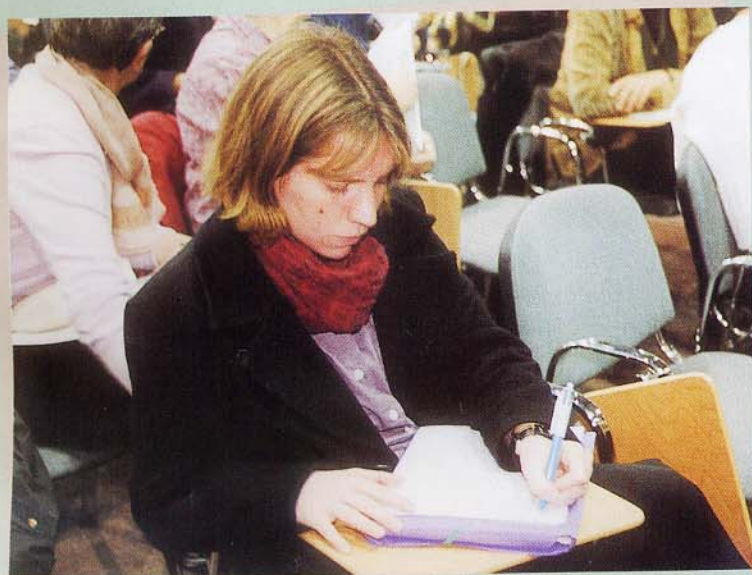




ASSISES DE LA VILLE  
**Conclusion et  
rapports  
des ateliers**



# Allocution de clôture du maire de Créteil



Après avoir salué et remercié tous les organisateurs et les participants aux Assises de la Ville, Laurent Cathala, député-maire, a notamment déclaré :

“

“ Pour leur 4<sup>e</sup> édition, les Assises de la Ville demeurent un temps fort de la vie démocratique de notre ville. Tous les deux ans, nous réfléchissons ensemble, nous confrontons nos points de vue, à l'occasion de cette grande manifestation qui a réuni, cette année, plus de 400 Cristoliennes et Cristoliens. Cette manifestation alimente un débat public, fort riche par ailleurs. Citons, au cours de l'année précédente, la concertation sur l'aménagement de la Zac de la Pointe du lac au sud de notre ville, la présentation par la RATP du prolongement de la ligne n° 8 du métro, la présentation du projet de rénovation et de restructuration du quartier de l'Échat, notamment pour y accueillir, dans les meilleures conditions, la nouvelle faculté de Droit ; sans oublier, bien sûr, le débat public et la concertation qui font partie intégrante du Grand Projet de Ville, vaste programme qui sera mené sur une période de six ans et peut-être au-delà. Enfin, les comités de quartier, même avec leurs imperfections, se réunissent tout au long de l'année. Le Festival de la Ville est, lui aussi, un temps fort de débats, de réflexion sur la civilisation urbaine, sur les difficultés que connaissent les habitants des villes. À travers toutes ces manifestations, nous essayons de rendre la ville plus intelligente, plus

apte à appréhender les problèmes qu'elle rencontre, plus capable de les maîtriser, de les dépasser et de mieux comprendre les évolutions de notre société.

## RECHERCHER COLLECTIVEMENT DES RÉPONSES

Les thèmes de ces Assises, très liés les uns aux autres, participent d'une même démarche. Il s'agit, tout d'abord, de prendre en compte la personne, jeune, adulte ou plus âgée, dans son intégrité, son rythme de vie, ses besoins ; de la reconnaître aussi comme acteur de sa vie quotidienne. Il s'agit également, à travers les thèmes évoqués, de rechercher collectivement des réponses pour améliorer la vie quotidienne de chacun, de la façon la plus concrète. Il s'agit aussi de se projeter au niveau du département, de la région, de la nation, pour envisager des réponses globales quand cela est nécessaire. Enfin, le fil conducteur est de favoriser la parole des habitants, comme moyen d'agir le plus juste, mais surtout comme moyen indispensable pour construire la citoyenneté.

## L'ENFANT AU CŒUR DU DISPOSITIF

En ce qui concerne l'atelier consacré aux temps de l'enfant, j'ai été frappé, à travers les débats, par l'analyse des experts. Il semble que cette analyse n'ait pas tellement varié dans le temps,



Les rythmes de l'enfant ont été clairement établis scientifiquement à partir des observations faites par les chercheurs. L'enfant doit être au cœur du dispositif et ce qui doit nous guider, c'est son intérêt et non pas des considérations économiques, touristiques ou des raisons de confort et de commodité institutionnelles ou familiales.

Il faut, en premier lieu, repenser l'organisation du temps scolaire. Pourquoi commence-t-on la journée si tôt ? Certainement parce que cela correspond à la journée des parents qui travaillent. Peut-on imaginer des structures d'accueil qui utiliseraient ce temps autrement qu'en matière éducative, quand on sait que de 8 heures à 9 heures l'enfant est peu réceptif ? Pour les collectivités, cela pose le problème des structures d'accueil, la capacité de disposer de lieux, de personnel formé. Pour l'Éducation nationale, la modification des emplois du temps, des programmes, sans une action sur les infrastructures qui accompagnent la vie scolaire et extrascolaire de l'enfant, serait certainement vouée à l'échec.

### UN TRAVAIL PARTENARIAL

Il y a donc nécessité de renforcer un travail partenarial pour que chacun avance, dans son domaine, au même rythme. Il y a aussi une nécessité pour l'État, c'est-à-dire le ministère de l'Éducation nationale, de réguler les choses. Aujourd'hui, les lois de décentralisation, dans toute leur légitimité, ont créé des disparités entre communes riches et communes pauvres, départements riches et départements pauvres. À cet égard, je voudrais souligner les résultats de l'enquête qui considèrent que l'offre d'activités culturelles, sportives, sociales et de loisirs sur Créteil est bonne. Les résultats montrent aussi que nous avons encore à travailler afin que cette offre soit mieux répartie, plus globale et hiérarchisée. Je crois que le Contrat éducatif local, mais aussi les nouveaux projets (le GPV, le centre culturel des Sarrazins ou d'autres équipements) permettront d'améliorer l'offre avec un ciblage plus précis de toutes ces actions, une meilleure coordination, une meilleure information.

### COMPLEXITÉ DU TEMPS DES VILLES

En ce qui concerne le 2e atelier consacré aux temps des villes, chacun peut mesurer, à travers la complexité du sujet, que nous n'avons, pendant ces deux jours de débat, apporté que quelques contributions. Il apparaît indispensable de travailler davantage l'aménagement de l'espace avec la préoccupation qui est maintenant la nôtre, du temps des villes. C'est, bien sûr, l'aménagement des transports collectifs : tous les plans de déplacements, réseaux verts, cheminements piétons, tout ce qui va permettre d'agir sur le temps quantitativement et qualitativement. Tout ce



qui touche aux problèmes de circulation et de stationnement. Lors des débats, les problèmes des structures de la petite enfance ne sont pas venus au premier plan. Même s'il existe encore des besoins, depuis longtemps nous avons fait des efforts conséquents pour disposer d'un nombre de places en crèches important et nous avons diversifié les modes de garde en jouant sur les minicrèches, la crèche familiale ; autant de structures qui répondent à un certain nombre de besoins. À 90 %, la demande en structures d'accueil petite enfance est satisfaite, ce qui place Créteil très largement en tête par rapport à d'autres communes. L'offre culturelle ou sportive est également, dans notre ville, d'un très bon niveau. Il faut encore l'améliorer, faire en sorte qu'elle soit plus accessible, plus partagée et, qu'à certains moments de l'année, tous les équipements ne soient pas fermés en même temps. Il en va de même, aussi, pour les activités associatives ou autres.





### PERMANENCE DES SERVICES

Pendant les périodes d'été, l'on doit trouver, sur la ville, une offre d'activités pour assurer une certaine permanence des services. Les services municipaux doivent mieux prendre en compte les contraintes rencontrées par les habitants. En améliorant la vie quotidienne, l'institution publique est plus respectueuse de ses concitoyens. Pour cela, il faut décloisonner, instaurer le plus souvent possible un guichet unique afin d'éviter que les Cristoliens ne soient "baladés" d'un guichet à l'autre. Avec les nouvelles technologies, on devrait pouvoir disposer, chez soi, de formulaires administratifs, que ce soit pour la mairie ou la préfecture. Les services devraient ensuite se débrouiller entre eux pour que les documents soient traités. Cela va dans le sens d'une meilleure utilisation du temps.

*Laurent Cathala a participé à tous les ateliers. Ici, sur les temps de l'enfant.*



### MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES

Le 3e atelier, qui est celui des comités de quartier, m'amène à tenter de donner le sens de la réforme. Il ne s'agit pas, en définissant ou en découpant des périmètres plus pertinents en termes de cohérence territoriale ou sociologique, de créer des ghettos de riches ou de pauvres. Il s'agit simplement, à partir de l'expérience des anciens comités, de prendre en compte les problèmes partagés par tout le monde sur un site concerné et de les traiter dans ce cadre-là. La réforme introduit également de nouveaux secteurs qui vont permettre un brassage sociologique plus grand, des échanges plus fructueux, une meilleure animation en rationalisant aussi un certain nombre de moyens. Des moyens techniques et administratifs, mais aussi des moyens de communication et d'information pour échanger avec l'institution municipale, entre comités de quartier et entre citoyens.

### DE NOUVEUX LIEUX DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

Les locaux, mis à disposition, doivent être des lieux de rencontre, d'échanges. Il existe, dans les comités de quartiers, une forte proportion de retraités. C'est une bonne chose que des gens, qui ont cessé leur activité professionnelle, veuillent rester actifs dans la société et s'intéresser à leur ville en partageant leurs connaissances, leur expérience avec les plus jeunes. C'est à nous de mettre en place les conditions pour que cela puisse se réaliser.

Ce qui est recherché à travers cette réforme des comités de quartier, c'est, à la fois, de pouvoir traiter les problèmes qui se posent au plus près des habitants, favoriser les relations de voisinage, une certaine solidarité, une certaine convivialité et, à un échelon un peu plus grand, envisager une animation plus globale, une confrontation de points de vue, car les intérêts d'un quartier à l'autre peuvent être différents... Voilà le sens de cette réforme : un contrat entre les habitants et l'institution municipale.

### UN CONTRAT ENTRE LES HABITANTS ET L'INSTITUTION MUNICIPALE

Autre élément important : la charte. Ce n'est pas un simple document d'orientation remis aux membres des comités de quartier ou à ceux qui y participent. La charte est un contrat passé entre les habitants et l'institution municipale, qui fixe un certain nombre de droits et de devoirs.

Dans certains domaines, par exemple, il sera obligatoire, pour tout projet, de prendre l'avis du comité de quartier. Celui-ci, sur tel ou tel problème, pourra faire appel de l'expertise municipale à travers les services techniques et, pourquoi pas si cela est nécessaire, d'une expertise extérieure financée par le budget municipal, pour mieux forger l'avis des habitants. C'est toute cette démarche qui est contractualisée dans la charte. Car l'expertise des habitants doit aujourd'hui occuper la même place que l'expertise technique ou financière.

### METTRE EN COMMUN LES EXPÉRIENCES

Certains, dans le débat, ont évoqué le problème du budget. Il faut, dans la charte, que la préparation du budget municipal soit faite

au niveau du secteur. La charte doit être le moyen de crédibiliser la parole de l'institution municipale et de responsabiliser ceux qui la signent. Il faut aussi être particulièrement attentif à mettre en commun les expériences : des propositions ont été faites d'une meilleure information, de comptes-rendus réguliers, d'articles dans *Vivre Ensemble* sur la vie des quartiers, sur des thèmes qui se posent dans tel ou tel quartier... Peut-être faudra-t-il faire quelques ajustements, mais le comité de quartier se situe au niveau le plus pertinent possible, territorialement et sociologiquement. Le brassage, la vision plus large, l'animation plus globale, au niveau du "comité de secteur" ou du "conseil" de secteur, me paraît être un dépassement des difficultés qu'on a pu rencontrer. La charte fixant, quant à elle, les engagements des uns et des autres et crédibilisant la démarche des institutions et celle des habitants.

### UNE DÉMOCRATIE LOCALE PLUS EFFECTIVE

Ce travail collectif devrait nous permettre d'instaurer une démocratie locale plus effective et nous donner les capacités à traiter un certain nombre de questions comme la sûreté dans la ville. Ce thème a été évoqué à travers les temps de la ville pour indiquer que, si les transports ne sont pas sûrs, si les équipements collectifs, culturels ou autres, sont perturbés ponctuellement ou d'une manière permanente par des délinquants, cela contrarie l'expression, la création ou la diffusion des activités culturelles. Il faut, cependant, que nous ayons une démarche plus globale. La ville sûre, c'est avant tout la sûreté de nos enfants à travers la sécurité routière, l'aménagement des espaces sécurisés, la circulation dans la ville.

La ville sûre, c'est aussi la limitation d'un certain nombre de risques. Risques industriels, nous avons la chance à Créteil de ne pas avoir d'établissements classés "Sévéso", mais les risques industriels ne se limitent pas aux seules frontières communales. La ville sûre c'est, avant tout, la protection des biens et des personnes, au centre du Contrat local de sécurité qui a été débattu lors des dernières Assises. Il contient un volet prévention, éducation, mais aussi des moyens de sécurisation et de répression quand cela est nécessaire. Il est plus facile d'augmenter le nombre de policiers, d'augmenter la hauteur des grilles, de préconiser une politique d'enfermement, que de traiter les problèmes liés à l'aide sociale à l'enfance, à la protection judiciaire de la jeunesse, à l'emploi, ou à notre capacité collective à engager le dialogue, à le maintenir avec un certain nombre de jeunes de notre commune.

Mais quelles que soient les difficultés que nous rencontrons, je suis certain que le fait de pouvoir en discuter ensemble nous donne plus de force et nous permet de dépasser ces questions. Je crois que l'offre culturelle, l'offre sportive, cette capacité de réfléchir et d'agir ensemble, sont des moyens d'évacuer les angoisses et les peurs, toujours préjudiciables à l'épanouissement de la vie sociale.

La vie ensemble, cette vie en ville que nous appelons de nos vœux, doit être solidaire et citoyenne, mais, au-delà, elle exige que, collectivement, nous soyons des acteurs pour rendre l'ensemble de notre ville intelligente."



# Les temps de l'enfant

**Animateur** ▶ M. Guillemin, directeur de l'Antenne Ouest de la Fédération des œuvres laïques

**Rapporteur** ▶ Canisia Huef, directrice de l'école maternelle Camus à Créteil

**Président** ▶ Christian Fournier, maire adjoint, conseiller général



## OUVERTURE DE RENÉ CLARISSE

René Clarisse, chronopsychologue, professeur d'université à Tour, a ouvert l'atelier. Il a rappelé que mettre l'enfant et ses besoins au centre de la réflexion impliquait de :

- considérer l'enfant comme un être global.
- l'envisager dans sa complexité et l'ensemble de ses temps de vie,
- veiller à ce que ses besoins vitaux soient respectés.

### Les rythmes scolaires

La réflexion sur l'organisation de la journée doit passer avant celle de la semaine. Les études sur les rythmes naturels de l'enfant font apparaître des constances indépendantes des régions ou des pays. Les pics d'attention se manifestent en fin de matinée (9h-11h30) et fin d'après-midi (15h-17h). Le non-respect de ces rythmes fragilise les enfants les plus en difficulté [Zep]. Les nouveaux apprentissages doivent donc intervenir au moment où l'attention est la plus forte.

L'organisation actuelle du temps scolaire ne reflète pas les besoins de l'enfant mais est le fruit de contraintes d'ordre économique (tourisme), social, historique. C'est en France que la journée scolaire et les vacances d'été sont les plus longues et les jours de classe les moins nombreux.

### La semaine de quatre jours

C'est une concession faite aux convenances familiales et économiques. Les effets constatés divergent selon les milieux et sont plus négatifs pour les enfants de Zep. Le repos de deux jours complets perturbe davantage les rythmes de l'enfant que le repos

d'une journée. Un point important reste la durée du sommeil. Par ailleurs, le temps libéré doit correspondre à des temps de communication, de loisirs et de récupération dont les enfants des milieux les plus défavorisés ne profitent pas.

### L'organisation de l'année

C'est l'alternance 7 semaines de travail/2 semaines de repos qui semble le mieux convenir au rythme de l'enfant. Faut de disposer de temps suffisant, celui-ci reprendra la classe sans s'être réadapté ni reposé.

Pendant les congés, les structures d'accueil doivent être souples, de taille réduite, bien conçues pour répondre au besoin de repos et disposer d'un encadrement de qualité.

Il est primordial de respecter les besoins de repos et de sommeil, en particulier, chez les petits jusqu'à 6 ans, mais aussi chez les adolescents qui, majoritairement, ne dorment pas assez.

### En conclusion

Quand on parle du temps de l'enfant, il faut tenir compte de multiples variables :

- l'enfant lui-même et son horloge interne,
- l'environnement sociologique et culturel,
- les structures d'accueil avec leurs spécificités.

La démarche est exigeante car il s'agit d'un projet en partenariat qui doit faire l'objet d'une évaluation méthodique.

## LE DÉBAT

L'atelier s'est poursuivi par un débat au cours duquel un certain nombre de sujets ont été soulevés.

- ✓ Nécessité de repenser la manière dont les partenaires travaillent ensemble.
- ✓ Peut-on ignorer les contingences économiques, le coût des aménagements, en termes financiers et humains ?
- ✓ Ne peut-on pas repenser les programmes en termes d'allègement sur l'année scolaire, voire pour toute la scolarité ?
- ✓ Ne doit-on pas redonner un rôle de régulateur à l'État ?
- ✓ Mise en parallèle des 35 heures de travail des adultes et des 40/45 heures des adolescents.
- ✓ Interrogation sur la flexibilité du travail et ses conséquences pour l'enfant (horaires d'ouverture des structures d'accueil, par exemple).

### Le Contrat éducatif local

L'objectif du Contrat éducatif local (Cel) est de prendre en compte l'ensemble de la vie de l'enfant dont la réussite scolaire est un

# Les temps de l'enfant

**Animateur** ▶ M. Guillemin, directeur de l'Antenne Ouest de la Fédération des œuvres laïques

**Rapporteur** ▶ Canisia Huef, directrice de l'école maternelle Camus à Créteil

**Président** ▶ Christian Fournier, maire adjoint, conseiller général



## OUVERTURE DE RENÉ CLARISSE

René Clarisse, chronopsychologue, professeur d'université à Tour, a ouvert l'atelier. Il a rappelé que mettre l'enfant et ses besoins au centre de la réflexion impliquait de :

- considérer l'enfant comme un être global.
- l'envisager dans sa complexité et l'ensemble de ses temps de vie,
- veiller à ce que ses besoins vitaux soient respectés.

### Les rythmes scolaires

La réflexion sur l'organisation de la journée doit passer avant celle de la semaine. Les études sur les rythmes naturels de l'enfant font apparaître des constances indépendantes des régions ou des pays. Les pics d'attention se manifestent en fin de matinée (9h-11h30) et fin d'après-midi (15h-17h). Le non-respect de ces rythmes fragilise les enfants les plus en difficulté [Zep]. Les nouveaux apprentissages doivent donc intervenir au moment où l'attention est la plus forte.

L'organisation actuelle du temps scolaire ne reflète pas les besoins de l'enfant mais est le fruit de contraintes d'ordre économique (tourisme), social, historique. C'est en France que la journée scolaire et les vacances d'été sont les plus longues et les jours de classe les moins nombreux.

### La semaine de quatre jours

C'est une concession faite aux convenances familiales et économiques. Les effets constatés divergent selon les milieux et sont plus négatifs pour les enfants de Zep. Le repos de deux jours complets perturbe davantage les rythmes de l'enfant que le repos

d'une journée. Un point important reste la durée du sommeil. Par ailleurs, le temps libéré doit correspondre à des temps de communication, de loisirs et de récupération dont les enfants des milieux les plus défavorisés ne profitent pas.

### L'organisation de l'année

C'est l'alternance 7 semaines de travail/2 semaines de repos qui semble le mieux convenir au rythme de l'enfant. Faut de disposer de temps suffisant, celui-ci reprendra la classe sans s'être réadapté ni reposé.

Pendant les congés, les structures d'accueil doivent être souples, de taille réduite, bien conçues pour répondre au besoin de repos et disposer d'un encadrement de qualité.

Il est primordial de respecter les besoins de repos et de sommeil, en particulier, chez les petits jusqu'à 6 ans, mais aussi chez les adolescents qui, majoritairement, ne dorment pas assez.

### En conclusion

Quand on parle du temps de l'enfant, il faut tenir compte de multiples variables :

- l'enfant lui-même et son horloge interne,
- l'environnement sociologique et culturel,
- les structures d'accueil avec leurs spécificités.

La démarche est exigeante car il s'agit d'un projet en partenariat qui doit faire l'objet d'une évaluation méthodique.

## LE DÉBAT

L'atelier s'est poursuivi par un débat au cours duquel un certain nombre de sujets ont été soulevés.

- ✓ Nécessité de repenser la manière dont les partenaires travaillent ensemble.
- ✓ Peut-on ignorer les contingences économiques, le coût des aménagements, en termes financiers et humains ?
- ✓ Ne peut-on pas repenser les programmes en termes d'allègement sur l'année scolaire, voire pour toute la scolarité ?
- ✓ Ne doit-on pas redonner un rôle de régulateur à l'État ?
- ✓ Mise en parallèle des 35 heures de travail des adultes et des 40/45 heures des adolescents.
- ✓ Interrogation sur la flexibilité du travail et ses conséquences pour l'enfant (horaires d'ouverture des structures d'accueil, par exemple).

### Le Contrat éducatif local

L'objectif du Contrat éducatif local (Cel) est de prendre en compte l'ensemble de la vie de l'enfant dont la réussite scolaire est un

élément et non une fin en soi.

Rappel de la démarche à Créteil :

- réunions de groupes de travail constitués d'enseignants, parents, associations, institutions, élus, par thématiques ;
- appel au cabinet FR Consultant pour effectuer un diagnostic ;
- phase stratégique : définition des axes, prises de décisions en liaison avec les partenaires ;
- signature du Contrat éducatif local prévu pour fin 2002.

### Diverses interventions

✓ La décision concernant l'aménagement de la semaine revient à l'inspecteur d'académie après avis du conseil municipal et des conseils d'école. S'agissant de celui de la journée, plusieurs solutions sont possibles, par école : une expérience a été menée à l'école des Guiblets qui incluait le temps de restauration.

✓ Les associations socioculturelles qui interviennent en milieu scolaire regrettent de ne pas être suffisamment associées aux projets des écoles et se sentent parfois considérées comme des prestataires de service.

✓ Une enseignante propose d'améliorer le temps de la journée en regroupant les activités, dites fondamentales, le matin, et en consacrant l'après-midi aux activités sportives et culturelles tout en modifiant les horaires (9h-17h) de manière à respecter le rythme biologique de l'enfant (soit l'heure de réveil non provoquée pour une majorité d'enfants).

✓ Christian Fournier précise que l'EPS est partie prenante des activités de l'enseignant dont il faut rappeler la polyvalence. Actuellement, dans le cadre d'un projet pédagogique, les éducateurs sportifs et les animateurs culturels interviennent sur le temps scolaire. Ne peut-on envisager qu'ils interviennent aussi, dans certaines écoles, sur le temps périscolaire (restauration) et sur des activités de loisirs ?

✓ Il a été évoqué le besoin de dégager du temps pour la concertation entre tous les partenaires et l'évaluation des dispositifs.

### Le diagnostic, constats et réflexions

FR Consultant, sollicité par la Municipalité, a réalisé un diagnostic afin d'identifier les potentiels et les points faibles de l'offre de loisirs sur la ville et a analysé les besoins des enfants, des jeunes et des familles. Les travaux du diagnostic, en lien avec les projets du Cel et du Contrat temps libre, se basent sur les temps scolaire, péri- et extrascolaire (enfants et adolescents). Ils s'appuient sur une démarche participative en trois étapes :

- inventaire de l'existant,
- analyse des besoins des enfants et des familles,
- élaboration du schéma de développement.

✓ Le diagnostic fait apparaître une satisfaction des Cristoliens en termes d'offre et de qualité des services, principalement dans le domaine sportif. Satisfaction aussi, quant au nombre et à la variété des dispositifs d'accueil. On note une certaine disparité en fonction des activités, de l'âge des enfants et des quartiers, même si ce critère n'est pas une variable déterminante à Créteil.

✓ De nombreux outils d'information (plaquettes d'information, journal municipal, réunions publiques) ont été mis en place pour garantir au plus grand nombre l'accès aux activités. Cependant,

l'information ne passe pas toujours et il faudrait parfois relayer l'information écrite par l'oral, notamment en Zep. S'est posée également la question d'une meilleure information des parents sur le contenu des activités.

✓ Le coût est parfois cité comme un obstacle, en particulier pour les familles monoparentales, même si les tarifs cristoliens sont inférieurs à la moyenne départementale. On constate souvent une méconnaissance des dispositifs d'aides. La volonté municipale de développer le partenariat entre les différents acteurs est forte (Contrat de ville, Grand Projet de Ville, Contrat local de sécurité) mais le manque de temps de concertation entre les partenaires demeure patent. Il faut également repenser la participation des parents qui expriment une forte demande mais ne se retrouvent pas dans les structures existantes, conseils d'école, par exemple.

✓ Une question se pose : jusqu'où l'institution peut-elle se substituer aux parents, notamment sur des questions d'éducation, d'hygiène, de sommeil ?

✓ Il apparaît que les temps de l'enfant — scolaire, péri- et extrascolaire — ne peuvent s'envisager indépendamment les uns des autres. La volonté de leur articulation a été de nouveau au centre du débat : intervention de parents, d'animateurs socioculturels (MJC du Mont Mesly) et de personnes âgées qui ont manifesté le désir de participer aux activités scolaires et périscolaires.

### Intervention de M. Eugène

M. Eugène, inspecteur de l'Éducation nationale, a mentionné l'existence d'un déficit des valeurs et évoqué un certain nombre de points clés :

- le rapport entre les générations,
- la réussite humaine,
- la transmission du savoir, de la mémoire et de l'histoire,
- la participation qui permet d'exister.





- la laïcité,
- la conscience.

Il a conclu sur l'idée que le partage est d'autant plus indispensable que les communautés sont différentes.

### Réussite scolaire

La question de la réussite scolaire (composante de la réussite éducative plus globale visée par le Cel) a également été abordée. Auparavant, il est à souligner que les familles reconnaissent massivement la qualité de l'offre et l'aspect éducatif des activités proposées par les intervenants sur le temps périscolaire ainsi que l'amplitude des horaires d'accueil.

✓ L'accès aux études en élémentaire est remis en question en raison d'un coût élevé. Exemple : les études (après la classe) sont gérées par une association indépendante de la municipalité qui n'applique pas les coefficients familiaux.

Qu'est-ce que l'étude aujourd'hui ? Y a-t-il lieu de la conserver telle quelle ? Comment concevoir ce temps géré par deux types de soutien scolaire :

- les études organisées par les enseignants, d'une part ;
- l'accompagnement bénévole gratuit, d'autre part, assuré par des associations.

✓ Des hypothèses de réaménagement de la journée ont été proposées, comme celle de décaler toute la journée d'une demi-heu-

re : 9h-12h et 14h-17h ou 9h-12h et 15h-18h. Ces horaires correspondent davantage aux besoins physiologiques des enfants, les animateurs sportifs et culturels intervenant sur le temps de la restauration. Des problèmes risqueraient alors de se poser :

- manque de personnel et de gymnases ;
- manque de lieux où les jeunes enfants, levés très tôt, pourraient se reposer ;
- remise en question du corps enseignant.

### CONCLUSION

Le rôle du Contrat éducatif local sera de mettre en cohérence les différents partenaires de l'éducation que sont la municipalité, les enseignants, les associations et les familles, dans un souci de continuité éducative et dans le respect des rythmes et besoins des enfants en proposant une articulation entre les différents temps. Un travail important attend les élus concernés pour expliciter les propositions à mettre en œuvre.

Un pré-projet sera proposé aux partenaires institutionnels autour des trois axes de développement :

- améliorer les services aux populations ;
- garantir l'accès du plus grand nombre aux différentes ressources du territoire ;
- structurer le partenariat entre les différents acteurs. ■

## RAPPORT DES ATELIERS

# Les temps de la ville

**Animateur** ▶ Pierre Dommergues, conseiller scientifique à la Datar et délégué général de l'Association française de l'Excellence territoriale

**Rapporteur** ▶ Philippe Boroukhoff, secrétaire général de l'UD CFDT Val-de-Marne

**Présidente** ▶ Sylvie Simon-Deck, maire adjointe chargée de l'Urbanisme

**Participants** ▶ Jean-Pierre Vievard, directeur de l'Agence territoriale du Val-de-Marne-RATP, Jean-Philippe Martinez, rédacteur en chef de *La Vie ouvrière*, Jean Boudier, secrétaire général de l'Union sportive de Créteil, Clem Garvey, Pdg de NRG-France Sa.



### LES NOUVEAUX RYTHMES DE LA VIE QUOTIDIENNE

C'est Mme Simon-Deck qui a introduit la table ronde en évoquant les thèmes du temps et du stress de la vie. Aujourd'hui, le rythme du temps change, Créteil, pour sa part, travaille sur les temps quotidiens et vise à les harmoniser. Pierre Dommergues a poursuivi en précisant que les problèmes des temps concernent directement les femmes. Il rappelle que les dysfonctionnements temporels dans une ville sont de deux types :

- la discordance entre l'offre urbaine des services et la demande des citoyens ;
- l'articulation, difficile pour chacun d'entre nous, entre temps de travail, temps parental et domestique, temps politique ou asso-

ciatif et temps pour soi.

Nous devons travailler sur la recomposition des temps.

### Les bureaux du temps, premières expériences

Projection d'un film réalisé par la Datar, sur les quatre premières créations de bureaux des temps. Il en ressort des caractéristiques, à la fois semblables et différentes, aussi bien en termes de problématiques que de solutions proposées.

- ✓ À Poitiers, ont été mises en places des "tables quadrangulaires" qui regroupent, outre les partenaires sociaux (employeurs, employés), les usagers et les élus locaux.
- ✓ Saint-Denis rappelle que, face au temps, nous ne sommes pas tous égaux et qu'un enjeu fondamental des politiques temporelles est de rendre les services publics et privés accessibles à tous, en particulier aux populations les plus défavorisées.
- ✓ Belfort met l'accent sur les problèmes de mobilité (articulation entre transport public et voiture privée) d'où le nom choisi par la structure coordinatrice : "Maison du temps et de la mobilité".
- ✓ Dans le département de la Gironde, ce sont les personnes âgées qui font l'objet d'une politique de meilleure conciliation entre l'espace et le temps.

Dans toutes ces expérimentations, deux éléments se révèlent incontournables :

- nécessité d'inventer de nouveaux modes de concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;
- nécessité d'un arbitrage politique ultime à travers les élus locaux. Dans tous les cas, une analyse très fine des besoins s'avère indispensable.

## LES TEMPS FORTS DU DÉBAT

### Les transports

C'est le sujet le plus souvent abordé, qui concerne aussi bien les personnes âgées, qui éprouvent une difficulté à se rendre à l'hôpital, que des personnes jeunes en pleine activité (changements multiples de bus, 40 minutes de transport d'un quartier à un autre dans Créteil). Le problème du coût, dès lors que l'on sort des règles de tarification collective (carte orange, tarif étudiant), a été aussi soulevé.

S'agissant des transports en commun, des points noirs d'accessibilité (maillage insuffisant, recherche d'intermodalité) ont été incriminés. Jean-Pierre Vievard a reconnu que le développement des transports doit répondre à de nouvelles pratiques individuelles moins axées sur le travail (20 % du trafic) que sur d'autres activités hors travail. La RATP éprouve des difficultés pour réorganiser ce réseau qui, par nature, est complexe. L'amélioration du maillage et des services est prévue dans le Contrat de plan qui verra la prolongation de la ligne de métro n° 8 jusqu'à Europarc et la mise en place de la liaison Orbital permettant de connecter les deux lignes B et D du RER.

Autre point lié à la problématique "transport" : une capacité de stationnement insuffisante, notamment au quartier de l'Échat, qui sera prise en compte dans le cadre du Grand Projet de Ville avec la création d'un parking de 600 places.

Conclusion : il y a sans doute lieu d'ouvrir un chantier majeur sur



la mobilité. Cette problématique pourrait être abordée sous forme d'un microprojet à l'échelle des quartiers.

### L'université

Deuxième thème développé : les temps de l'université. On constate un fort déséquilibre dans l'occupation des locaux : saturation en milieu de semaine et occupation insuffisante en tout début et le vendredi. D'une façon plus générale, les locaux universitaires ne sont occupés que 8 à 9 mois par an. Il conviendrait donc :

- de mieux organiser les horaires d'occupation des locaux ;
- d'offrir une gamme horaire plus large, surtout le soir et le samedi. Seraient ainsi améliorées les conditions d'accessibilité pour certains publics, ceci impliquant une réorganisation des horaires des transports pour ces nouveaux usagers de l'université. C'est un second chantier possible qui a le mérite d'être réalisable dans un délai raisonnable et qui demandera une très forte concertation entre enseignants, étudiants, nouveaux usagers de l'université et transporteurs locaux.

### Accès aux équipements culturels et aux services

Troisième thématique : l'amélioration de l'accessibilité des citoyens aux équipements culturels et aux services. Un bon exemple : le sport-loisir, de plus en plus demandé et dont la pratique s'appuie sur le recours à plusieurs disciplines. Faut-il aussi accroître les offres de services et d'ouverture des maisons des jeunes et de la culture pendant les vacances ? C'est un troisième chantier qu'il conviendrait d'explorer.

### Le temps du travail

Quatrième thématique : le temps du travail, abordé sous l'angle des conséquences et des évolutions liées à la réduction du temps

de travail, à la fois dans l'entreprise et à l'extérieur. Ont été énumérées les difficultés rencontrées pour organiser sa vie lorsque l'on est assujéti à des horaires atypiques comme dans les transports aériens. Les contrats de travail à temps partiel peuvent aussi générer des contraintes supplémentaires en terme de rémunération, limitant ainsi l'accessibilité aux loisirs. À cette occasion, Carrefour France a présenté sa gestion des îlots de caisses ayant pour objectif de concilier les souhaits des personnels, en terme d'horaires, avec les contraintes commerciales des magasins.

L'adéquation des services publics aux nouveaux horaires des usagers a été aussi abordée. Faut-il constituer à proximité des entreprises de nouveaux lieux de services publics ? Une expérience menée dans le 12e arrondissement à Paris et favorisant l'accès aux logements sociaux, aux assistantes maternelles montre que des politiques publiques peuvent faciliter la conciliation entre le temps familial et le temps de travail.

Cette table ronde s'est terminée par un échange sur le temps et la sécurité : le temps de la nuit diffère-t-il du temps du jour ? Des propositions sur la sécurité dans la ville (déplacements urbains), sûreté dans la ville, sûreté des biens et des personnes sont développées par la Ville de Créteil (Contrat local de sécurité).

Une surprise : les questions relatives aux gardes d'enfants ne se

sont pas exprimées au cours de ce débat.

## CONCLUSION

Une dynamique pour construire, sous forme participative, un bureau des temps à Créteil peut être retenue à partir de ces travaux. L'axe fédérateur à traiter en priorité doit cibler les transports et la mobilité, qui lient les différents temps de l'individu. Un autre axe de travail pourrait s'engager avec l'Université. Un troisième concernera les offres de services culturels et sportifs, d'une part, et publics d'autre part.

Ces projets ne réussiront qu'à travers une démarche constructive rassemblant l'ensemble des acteurs concernés.

Une phrase retenue pendant ces travaux :

"En ce qui concerne les conditions d'amélioration de la vie quotidienne, il convient, certes, d'améliorer et de renforcer les services publics, notamment en développant les bouquets de service [Broc'Sport], mais il convient également d'aborder les changements sous l'angle culturel - une plus grande égalité entre l'homme et la femme, en particulier, ainsi qu'une acceptation par l'entreprise de la souplesse dont les salariés ont besoin pour améliorer leur vie quotidienne, à prendre en compte au même titre que les contraintes économiques des entreprises." ■

## RAPPORT DES ATELIERS

# Les comités de quartier

**Animateur** ▶ Odile Godard, directrice de la MJC Village à Créteil

**Rapporteur** ▶ Daniel Szelersky, principal du collège Schweitzer à Créteil

**Président** ▶ Charles Assouline, premier maire adjoint

**ASSISES DE LA VILLE**  
9 ET 10 MARS 2002



Les comités de quartier à Créteil ont été mis en place en 1985. Après une aussi longue expérience, nécessité est apparue d'en faire le bilan, afin que cet outil, au service de tous les citoyens de la ville, y compris des non-électeurs, soit toujours adapté au

fonctionnement de la ville et à son évolution sociale.

Parallèlement, la discussion et l'adoption de la loi relative à la démocratie de proximité permettent désormais d'inscrire cette initiative cristolienne dans un cadre législatif. La réflexion a été initiée, en juillet dernier, par la Municipalité qui a convié les Cristoliens à donner leur point de vue sur le fonctionnement des comités de quartier. Un certain nombre de propositions de réformes ont été dégagées. C'est à partir de celles-ci que nous poursuivons la réflexion, pour construire le cadre de référence de l'expression des habitants de Créteil.

## LES GRANDS TRAITÉS DE LA RÉFORME

### Bilan de l'existant

L'atelier a débuté par la présentation par Charles Assouline, chargé de la Politique de la Ville et notamment de la Démocratie locale, du bilan de l'existence et du fonctionnement des actuels comités de quartier, au nombre de 15.

Ce bilan a pointé une satisfaction générale, mais aussi certains manques, voire certains dysfonctionnements. On a ainsi noté un manque de représentativité dans les comités, et notamment une

absence des jeunes, unanimement ressentie. Ont également été pointés les délais de réponse, trop importants, aux questions des habitants.

### La réforme

Pour pallier ces dysfonctionnements et être en phase avec la nouvelle loi relative à la démocratie de proximité, la Ville de Créteil souhaite procéder à une réforme de ses comités de quartier qui passeront au nombre de 21.

Pourquoi passer au nombre de 21 ? Pourquoi procéder à un nouveau découpage ? Ce volet de la réforme vise à faire participer plus activement les habitants aux réflexions et aux projets qui les concernent dans leur vie quotidienne sur un territoire dont le périmètre sera plus pertinent.

Ces 21 comités de quartier, regroupés en 5 secteurs, disposeront d'un référent administratif et d'un référent technique. Cette mesure concrétise le rapprochement, souhaité par la Municipalité, des habitants avec les services municipaux, dans un souci d'efficacité et de renforcement de la proximité. Concernant le Grand Projet de Ville, cette concertation sera également orientée en direction des bailleurs.

Il est proposé que chaque comité de quartier soit présidé conjointement par un ou une élu(e), parité oblige, et un habitant du quartier désigné par ses pairs. Aux côtés des coprésidents, sera institué un bureau, composé d'un trésorier, d'un secrétaire, voire d'autres membres, sans qu'ils aient pour autant de statut juridique. Les membres des bureaux pourront bénéficier d'une formation de base leur permettant de mieux connaître l'institution municipale ainsi que les principaux services, administrations et institutions, qu'ils seront amenés à rencontrer.

Au-delà des modalités techniques de cette réforme, comme l'a souligné Charles Assouline, c'est un nouvel élan, un nouvel état d'esprit qui doit s'installer au cœur des comités de quartier. La présentation de l'expérience des conseils de quartier dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris s'est avérée intéressante à cet égard. Tirage au sort des habitants sur les listes électorales, présence d'habitants non communautaires... Au-delà de l'organisation matérielle et technique, c'est bien la volonté d'associer les habitants aux enjeux qui les concernent qui est au cœur des démarches.

**UN NOUVEL ÉTAT D'ESPRIT POUR L'AVENIR OU DES LIMITES À REPOUSSER TOUJOURS PLUS LOIN** À Créteil, cette réforme est donc l'occasion d'insuffler de nouvelles perspectives pour les comités de quartier.

### La charte

Outil de base commun à tous les comités, la charte permettra de consigner les engagements de la Ville en terme de participation des habitants à une démocratie vivante. Elle pourra être enrichie par les propositions des habitants.

### Une meilleure représentativité

Une meilleure représentativité des habitants, par classe d'âge, doit également être recherchée à l'avenir. Outre leur participation



au Conseil municipal d'Enfants, au Conseil de Jeunes, il est important que les jeunes se sentent impliqués et prennent part aux débats et enjeux locaux. On prendra garde de proposer des horaires qui puissent leur convenir et tiennent compte de leurs contraintes (voir l'atelier des "Temps de la ville"). Les échanges ont également fait état des préoccupations des gardiens d'immeubles, qui eux aussi, souhaitent être davantage associés et devenir des relais d'information et de communication.

S'agissant de cette dernière, des efforts seront également poursuivis : information plus large, dans le journal municipal, de l'activité des comités de quartier, site internet régulièrement actualisé, courriers d'information, tracts, affiches...

## CONCLUSION

Cet atelier consacré à la démocratie locale s'est révélé très intéressant : plus de 200 personnes y ont participé dans un état d'esprit positif et enthousiaste. Les échanges, très riches, ont démontré qu'à Créteil, conformément à ce qu'a déclaré Laurent Cathala, tout projet doit être soumis à la concertation. L'expertise des habitants est reconnue comme indispensable, "non seulement parce qu'elle limite les risques de se tromper, mais aussi et surtout, parce qu'elle construit la citoyenneté". À cet égard, les Assises de la Ville remplissent parfaitement leur rôle. ■

